

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Extension de la gratuité aux transports publics aux bénéficiaires de subsides pour les caisses maladies

Initiant-e(-s) : Johan PAIN Laisser vide

Osons aller plus moins dans le Plan mobilité de la Lausanne en encourageant les lausannois-es à privilégier les transports publics afin de renforcer les objectifs climatiques par l'extension de la gratuité aux bénéficiaires des subsides pour les caisses maladies.

Les transports publics sont une solution optimale pour la mobilité urbaine, ils épargnent l'environnement, réduisent la place consacrée au parcage dans les constructions publiques ou privées, et offrent une mobilité à toutes et à tous pour leur travail, leur formation. Leurs loisirs ou leurs engagements (familiaux, sociaux, etc.). Différentes études montrent que les personnes les plus précaires sont en général celles qui se déplacent le moins, et perdent aussi accès à certaines ressources de l'environnement urbain. L'accès aux transports publics pour les plus pauvres est aussi façon de garantir le « Droit à la Ville » et de lutter contre le non-recours aux services par celles et ceux qui en auraient le plus besoin.

Nous reconnaissons la bonne direction des mesures prises dernièrement par la Ville de Lausanne pour réduire les charges des coûts des déplacements en transports publics à certaines catégories sociales (jeunes, seniors, à celles et ceux qui perçoivent l'AI-PC) dans le but d'encourager ces citoyens et ces citoyennes lausannois à éviter leurs déplacements en voitures pour mieux contribuer aux objectifs climatiques du Plan climat de Lausanne. Mais, il faut aller plus loin en élargissant la gratuité des transports publics aux catégories sociales à faibles revenus telles les bénéficiaires de subsides de caisses maladies surtout les familles.

Ces personnes ayant toutes la possibilité de demander la carte Caritas, on considère donc qu'elles sont dans une situation financière justifiant l'accès à des denrées alimentaires à prix réduit et des réductions similaires à celles des personnes à l'AVS/AI pour un bon nombre de lieu de loisirs. En toute logique, il semble donc correct d'assimiler la situation économique des personnes ayant droit à des subsides pour les assurances maladies à celles des personnes citées plus haut et donc de leur accorder le même droit de se déplacer gratuitement en transports publics.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

D'étendre et renforcer la gartuité des transports publics aux lausannois recevant des subsides pour les caisses maladies.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 3 juin 2024
vide

Laisser

Signataire(s) :

Johan Pain – Sevgi Koyuncu – Franziska Meinherz – Anaïs Timofte – Nawel Khemissa

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*